

Publié le : 08/10/2010

Transmis en préfecture le : 11/10/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 01/10/2010

Nombre de membres en exercice : 170 Date de la convocation à la réunion : 24 septembre 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY (Secrétaire de Séance : Mme Vinciane FABER)

Présents: (147) M. ADYNS, M. AMIELH, M. ANDRE, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M.BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M.BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BRAND, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M.CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. CODRON, M. COISNE, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, Mme DARNEL, M. DAUBRESSE, M. DAVOINE, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, Mme DELACROIX, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, M. DELEBARRE, M. DELRUE, Mme DEMESSINE, M. DERONNE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DESPIERRE, M. DOJKA, M. DROART, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUCROCQ, Mme DUHEM, M. DURAND, M. DURAND, M. DUVAL, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESEBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HOUSSIN, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JACOB, Mme JACQUOT, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEBAS, M. LEDOUX, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, M. MARCHAND, M. MASSART, Mme MASSIET ZIELINSKI, Mme MAUROY, M. MERTEN, M. MOLLE, Mme MULLIER, M. MUNCH, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, Mme PLOUVIER, M. PLUSS, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. RENARD, Mme RINGOTTE, M. RONDELAERE, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, M. SEGARD, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERCAMER, M. VERDONCK, M. VERSPIEREN, M. VICOT, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, M. WILLOCQ, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD, M. ZOUTE

Excusés ayant donné pouvoir : (23) M. AISSI (pouvoir à Mme SARTIAUX), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), Mme BRESSON (pouvoir à M. TIR), Mme DE CLERCQ (pouvoir à M.BOCQUET), M. DUJARDIN (pouvoir à M. BERNARD), M. DUQUENNE (pouvoir à M. DERUYTER), M. DUSAUSOY (pouvoir à M. CASTELAIN), M. GAUTHIER (pouvoir à M. PLUSS), M. HERBAUT (pouvoir à M. PAU), Mme KECHEMIR (pouvoir à M. OURAL), M. LEFEBVRE (pouvoir à M. ELEGEEST), M. LEGRAND (pouvoir à M. RABARY), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. CACHEUX), M. PROVO (pouvoir à M. DUBUISSON), M. REMORY (pouvoir à M. BRAND), M. RICHIR (pouvoir à M. HENNO), Mme ROCHER (pouvoir à Mme DARNEL), Mme SCHARLY (pouvoir à M. GADAUT), Mme TELALI (pouvoir à M. CAUDRON), Mme VANCOILLIE (pouvoir à M. VERBRUGGE), M. VEROONE (pouvoir à M. DELRUE), M. VIGNOBLE (pouvoir à M. GERARD) AMENAGEMENT ET HABITAT - RESSOURCES ET EXPERTISES -

BONDUES - Approbation de la modification du PLU

Publié le : 08/10/2010 et Transmis en préfecture le : 11/10/2010

AMENAGEMENT ET HABITAT - RESSOURCES ET EXPERTISES -

BONDUES - Approbation de la modification du PLU

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : ADOPTE A LA MAJORITE (LE GROUPE "LES VERTS" AYANT VOTE CONTRE)
Ont signé tous les membres présents

Le Conseil de communauté a engagé en 2009 des procédures ponctuelles de remaniement du PLU sur les communes de BONDUES, CHERENG, COMINES, LYS-LEZ-LANNOY, LANNOY, MONS-EN-BAROEUL, NEUVILLE-EN-FERRAIN et ROUBAIX.

Comme en rend compte la délibération n° 09C0643 du Conseil de communauté du 11 décembre 2009, l'enquête publique s'est déroulée dans le respect des textes en vigueur. Lors de ce conseil, il a été décidé de surseoir à l'approbation de la modification du PLU portant sur la commune de BONDUES.

A titre de rappel, la modification portait sur un changement de zonage d'activité UG à un zonage urbain mixte à dominante d'habitat UB 0,40 sur le secteur des Ravennes et sur l'inscription d'un emplacement réservé pour du logement dit " ERL ", au bénéfice de Lille Métropole, pour un programme composé d'au moins 80% de SHON affectée au logement locatif social, répondant ainsi aux objectifs du programme local de l'habitat.

La commissaire enquêtrice a émis un avis défavorable sur la commune de BONDUES. Elle relève les nuisances sonores et la pollution de l'air liées à la proximité immédiate de l'autoroute A22, la suspicion de pollution du terrain, la présence d'une ligne à haute tension, et les dangers liés à la desserte du projet par la rue Jean Macé, à Tourcoing, qui se termine aujourd'hui en impasse.

Depuis décembre 2009, différentes études ont été menées sur les adaptations à apporter au projet de modification du PLU pour réduire les nuisances soulevées lors de l'enquête publique en vue d'assurer une meilleure intégration du projet d'habitat dans son environnement et lever les réserves ayant conduit à l'avis défavorable de la commissaire enquêtrice.

Suite à ces études, le projet est modifié dans les conditions suivantes :

- Éloignement de la zone d'habitat de l'autoroute et de la ligne à haute tension,
- Création d'un merlon entre l'autoroute et la zone UB0,40 pour atténuer les nuisances sonores. En outre, il convient de souligner que la réglementation en matière de voies bruyantes imposera aux futurs constructeurs es obligations en matière d'isolement acoustique.
- Réduction du périmètre de la zone UB de manière à éloigner à éloigner l'habitat de cette servitude d'utilité publique. Le gestionnaire de la ligne à haute tension sera par ailleurs saisi pour avis dans le cadre des autorisations d'occupation du sol.
- Superposition d'un secteur à indice " n " au titre de la suspicion de pollution. Le règlement du PLU prévoit, au titre de cet indice, que le pétitionnaire de tout projet de construction ou installation doit faire la preuve que le type d'occupation des sols prévu est compatible avec la pollution résiduelle du sol.

Certifie le caractère ekécutoire de cet acte Pour la Présidente

Le 1^{er} Vice Président délégué

Henri SE GARD

Afin d'éviter le passage automobile par la rue Jean Macé en impasse, la ville de Bondues a demandé à Monsieur le Président du Conseil Général de confirmer son accord de principe à la desserte du projet par le rond point des Ravennes.

En conséquense, il vous est proposé, la Commission Urbanisme, Aménagement et Ville Renouvelée consultée :

- 1. de prendre acte de l'avis exprimé par le conseil municipal de BONDUES, du rapport, de l'analyse et des conclusions du commissaire enquêteur ;
- 2. d'approuver la modification du PLU, conformément au plan joint, et tenant compte des résultats de l'enquête ;
- 3. d'autoriser Madame la Présidente à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération en vue de son entrée en vigueur.

Certifie le caractère ekécutoire de cet acte

Pour la Présidente Le 1^{er} Vice Président délégue

Henri SEGARD